

# EMILE & FERDINAND

Gazette



LARCIER  
INTERSENTIA

2022/3 | N°42

Périodique gratuit

Bureau de dépôt : 3000 Leuven Masspost | P-916169



## Réflexion

# 3

OpenJustice.be,  
un accès ouvert et  
libre au droit pour  
tous !

Pieterjan Montens



## 8 Coach me if you can

Kit de survie pour la fin  
d'un monde - Anno 2023  
Anne-Laure Losseau

## 14 Droit et littérature

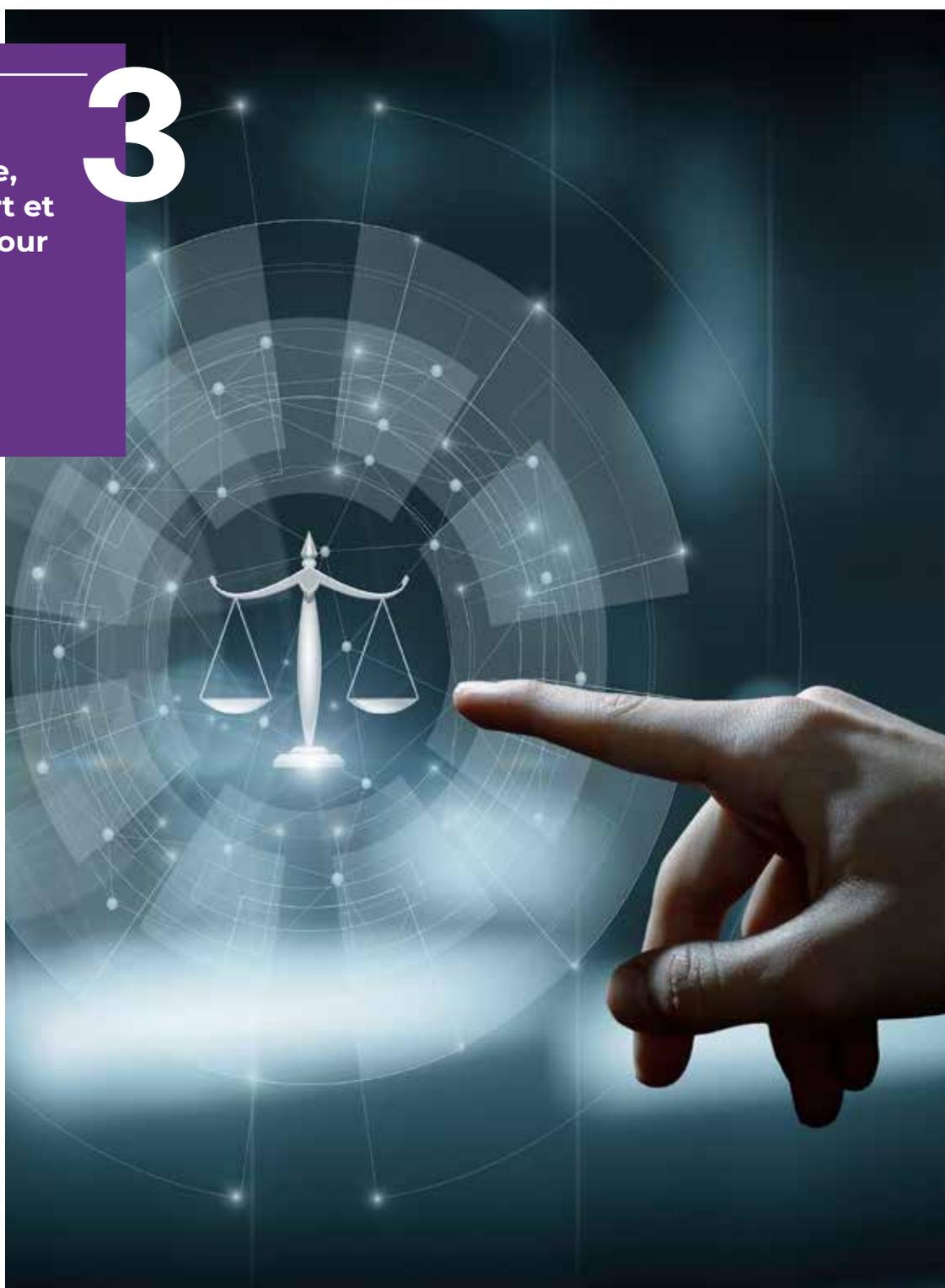
Le droit dans la littérature  
française  
Jean-Pol Masson

## 17 Rencontre

Pierre Sculier, nouveau  
président d'AVOCATS.BE

## 20 Leçons inaugurales

L'épreuve de l'*inceptio*  
Geoffrey Grandjean



BONNE  
LECTURE !

“

CHERS LECTEURS,

OpenJustice.be, ce nom vous dit sans doute quelque chose ? Il s'agit de la première asbl de Belgique à se lancer dans la réalisation de projets LegalTech et à mettre l'Intelligence collective au service de l'innovation et de la transformation numérique du Droit et de la Justice. Rencontre avec Pieterjan Montens, le Président de l'asbl. Nicolas Cassart, éditeur juridique chez Larcier-Intersentia, nous explique aussi pourquoi il était important pour lui de rejoindre l'initiative citoyenne d'OpenJustice.

« Burn-out », « grande démission », « désertion », « quiet quitting » ..., tous ces mots envahissent actuellement le monde du travail. Avec eux, se pose avant tout la question du sens. Anne-Laure Losseau, notre coach professionnelle, explore cette tendance et nous propose un kit de survie, version 2023, pour la fin d'un monde.

Jean-Pol Masson a été frappé depuis longtemps par l'importance des allusions au droit chez maints écrivains de langue française. Il a eu dès lors envie de réaliser sur cette question une œuvre de synthèse, forcément incomplète, eu égard à la masse que représente la littérature française, mais se fondant néanmoins sur la lecture de suffisamment d'ouvrages pour donner un échantillon significatif de ce que

les auteurs pensent du droit. Son étude porte successivement sur les acteurs du monde juridique, sur la scène où l'on pratique le droit, enfin sur le répertoire mis à la disposition des acteurs. Découvrons ensemble comment est né l'ouvrage « Le droit dans la littérature française » paru sous la marque Larcier.

Ancien Bâtonnier de l'Ordre français du barreau de Bruxelles, Pierre Sculier succède à Xavier Van Gils, devenant ainsi le 8<sup>ème</sup> président d'AVOCATS.BE. Découvrez notre interview.

En 2004, sous l'impulsion du pro-doyen Georges de Leval et de l'actuel doyen Yves-Henri Leleu, la Faculté de droit, de science politique et de criminologie de l'ULiège institue un événement majeur pour les professeurs qui montent en chaire : la leçon inaugurale. (Re-)Découvrez l'histoire des Leçons inaugurales avec Geoffrey Grandjean, Professeur à l'ULiège.

*Belles découvertes et belles lectures...*

*L'équipe rédactionnelle  
d'Émile & Ferdinand*

## COLOPHON

**Rédacteur en chef**  
Anne-Laure Bastin

**Équipe rédactionnelle**  
Anne-Laure Bastin, Muriel Devillers  
et Herman Verleyen

**Lay-out**  
Julie-Cerise Moers (Cerise.be)

**Régie publicitaire**  
LTH Consulting  
Laurence Thomsin  
Mobile: 0032 471 63 67 01  
E-mail : laurencethomsin@gmail.com

© Lefebvre Sarrut Belgium s.a.

**Éditeur responsable**  
Paul-Étienne Pimont  
Lefebvre Sarrut Belgium s.a.  
Rue Haute 139 - Loft 6  
1000 Bruxelles

Les envois destinés à la rédaction  
sont à adresser par voie électronique à  
emileetferdinand@larcier-intersentia.com

## CETTE GAZETTE EST LA VÔTRE !

N'hésitez pas à **proposer des articles**, à **formuler des suggestions**, à **réagir aux articles** publiés et, ainsi, à **faire évoluer** Émile & Ferdinand.

**Adressez-nous vos messages** à l'adresse suivante :  
emileetferdinand@larcier-intersentia.com

# Open Justice

## UN ACCÈS OUVERT ET LIBRE AU DROIT POUR TOUS !



Pieterjan Montens

Président asbl OpenJustice.be

OpenJustice.be, ce nom vous dit sans doute quelque chose ? Il s'agit de la première asbl de Belgique à se lancer dans la réalisation de projets LegalTech et à mettre l'Intelligence collective au service de l'innovation et de la transformation numérique du Droit et de la Justice. Rencontre avec Pieterjan Montens, le Président de l'asbl. Nicolas Cassart, éditeur juridique chez Larcier-Intersentia, nous explique aussi pourquoi il était important pour lui de rejoindre l'initiative citoyenne d'OpenJustice.

### Concrètement, OpenJustice.be, c'est quoi ?

OpenJustice, c'est une idée. C'est aussi une asbl et une communauté, évidemment, mais avant cela c'est l'idée que la Justice, et le droit par extension, se doit d'être ouverte. Être ouverte, mais sans être creuse : c'est-à-dire que nous la voyons, dans toutes ses dimensions, comme devant être accessible, appréhendable, inclusive, transparente, démocratique... « Open » donc, CQFD !

Ça fait d'ailleurs un peu écho, *mutatis mutandis*, à la loi des Douze Tables, la codification du droit que le peuple romain - la plèbe - arracha aux patriciens - le « 1 % » romain - pour combattre la justice orale opaque et arbitraire menée jusqu'alors. La société occidentale est passée à ce moment-là du droit oral au droit écrit, une évolution majeure à plus d'un titre, car c'était aussi le début de la laïcisation du droit.

Aujourd'hui, c'est un peu la suite de cette histoire : on veut faire aboutir une justice qui tire pleinement profit des possibilités du numérique pour améliorer et

approfondir sa transparence, la qualité de sa diffusion et son accessibilité, sans oublier le besoin primordial de plus d'efficacité et de célérité vis-à-vis d'une société qui a déjà bien entamé sa transformation et laisse la « vieille » justice loin derrière, incapable de suivre le rythme.

C'est cette volonté commune qui a réussi à rassembler la petite communauté d'OJ, comme on l'appelle entre nous. Et comme les tribuns d'autrefois, avec un esprit qui est le nôtre, on interroge et on critique la politique qui est menée : il faut bien avouer que depuis le premier gouvernement Verhofstadt en 1999, en matière de transformation numérique de la Justice, il y a de quoi faire...

### 1999, c'était il y a 24 ans. Pourquoi un OpenJustice maintenant, et pas avant ?

C'est une excellente question. Je pense que les gouttes qui ont fait déborder le vase étaient les retards accumulés par la publication des arrêts et jugements. Reporté depuis des années, le projet était à

...



© iStock/Natali\_Mis

● ● ●  
 nouveau repoussé d'un an en 2020, avec une impasse à la clé : le SPF était dans l'incapacité d'avancer, et une externalisation totale était tout sauf désirable - de mon point de vue de citoyen et de juriste en tout cas. J'ai voulu proposer une alternative, sur base de ma propre expérience : explorer le problème en mettant en œuvre et en construisant des solutions sous licence libre et développer quelque chose de réutilisable par les autres acteurs, ou à défaut obtenir des apprentissages qui pourraient les intéresser.

Cette première idée a rapidement trouvé écho, et il se trouve que pas mal de professionnels du droit étaient, tout comme moi, révoltés par les nombreux échecs de digitalisation de la Justice : les ratés à répétition, les déclarations de politique ou de stratégie complètement utopiques, une réalité désastreuse et une guerre d'egos, d'agendas et d'acteurs sans issue, etc.

Au fond, pour moi, il n'y a tout simplement pas de prise en compte du changement de culture nécessaire à une transformation numérique, à l'innovation. Les ministres qui se suivent pensent « projets », « services », « produits », mais aucun ne s'est donné la peine d'entamer les réformes profondes et absolument nécessaires pour rendre la Justice autonome et souveraine dans sa capacité d'innover et de réaliser sa transformation numérique, dans le long terme. Et ça s'explique : l'agenda politique est forcément court, quelques années tout au plus, il faut du résultat... je m'épargne un peu, mais c'est une question fondamentale.

**« Open » pour plus d'ouverture donc, mais qu'est-ce qu'il y a derrière ce terme ?**

Dans les discours d'aujourd'hui, nous défendons 3 types d'ouverture :

Premièrement, l'Open Source, le logiciel libre. Et ce n'est pas seulement l'utilisation de logiciels libres - qui constitue déjà un gain en matière d'autonomie et d'indépendance vis-à-vis de certains colosses du secteur privé - mais également de publication sous licence libre des logiciels réalisés avec l'argent du contribuable : Public Money, Public Code. Pour avoir été développeur pour l'administration française au sein de l'incubateur de startups d'État Beta.Gouv.fr, le code Open Source est une évidence pour le secteur public : on gagne forcément en transparence, mais aussi en qualité, robustesse, réutilisabilité, etc. Le retour sur investissement, économique et sociétal, est tout simplement sans pareil. Un code fermé naît et meurt avec le service qui le porte. Un code ouvert est un acquis stratégique et peut alimenter et inspirer d'autres services bien après l'arrêt du service initial.

Deuxièmement, l'Open Data, ou les don-



*On veut faire aboutir une justice qui tire pleinement profit des possibilités du numérique pour améliorer et approfondir sa transparence, la qualité de sa diffusion et son accessibilité.*

nées ouvertes. C'est la mise à disposition gratuite, sous forme structurée (car facilement exploitable par des algorithmes : plutôt des excel que des pdf), des données récoltées ou créées par l'administration. Le principe est que ces données (le nombre d'emplois créés dans un secteur par exemple), même sous forme anonymisée, peuvent être valorisées. Elles constituent, en tant que donnée du service public, un bien commun qui peut potentiellement générer de nouveaux services, de nouveaux produits, etc. C'est à nouveau une question de retour sur investissement et il se trouve que c'est aussi une priorité dans la stratégie numérique de l'Union européenne : la libre circulation des données devient la 5<sup>ème</sup> liberté du marché unique.

Et troisièmement, l'Open Access, ou le libre accès à l'information et au savoir. Le numérique est un outil fantastique dans ce domaine : le coût de reproduction étant virtuellement nul, toute barrière à la circulation du savoir et de la connaissance par voie numérique est forcément artificielle. Il y a évidemment des catégories de données qui ne peuvent être diffusées, mais l'adage étant que « nul n'est censé ignorer la loi », la libre circulation, qualitative et quantitative, du droit et de la science juridique devrait être une priorité (ce qui ne porte pas de préjudice au développement de services et d'outils commerciaux réservés aux experts, que du contraire).

Ces 3 « libertés » sont au cœur de ce que nous faisons, et pas que par idéalisme : leur articulation permet notamment une collaboration intersectorielle, internationale et interdisciplinaire qui serait impossible dans un cadre juridique « fermé ». Et même si nous devons nous

arrêter demain, tout ce que nous avons construit et produit est là, disponible et réutilisable pour tout qui voudrait prendre le relais.

### Quels sont vos projets et services ?

Le premier, et le plus consulté, est [etaamb.openjustice.be](http://etaamb.openjustice.be). Bien qu'il s'agit d'un petit projet personnel à l'origine, conçu il y a plus de 10 ans, le site est devenu une source officielle du droit belge : on le retrouve dans les communiqués officiels, belges ou européens. Il a également inspiré quelques autres publications, comme Legilux, le Journal officiel luxembourgeois. Mais rien encore en Belgique... À noter qu'on y a récemment ajouté un petit legal design, créé par la communauté, pour orienter et guider l'utilisateur vers l'aide juridique ou l'assistance judiciaire (un besoin que nous avons identifié à travers les nombreux mails qui nous sont adressés).

À côté de cela, nous avons notre plateforme expérimentale de partage, d'anonymisation et de publication de jurisprudence (Outil pour le partage, Omdat pour la publication), qui nous a permis d'obtenir quantité d'apprentissages sur le défi que représente la publication d'une décision de justice, tant en matière de mise en forme que de pédagogie à apporter : le citoyen peut déjà avoir du mal pour naviguer dans la législation, entre éditions du Moniteur et versions consolidées. Une décision de justice est bien plus complexe et une mauvaise in-

terprétation risque de miner plutôt que de renforcer la confiance du citoyen.

Nous mettons également à disposition un workspace pour les avocats et médiateurs, [my.openjustice](http://my.openjustice.be), une version « freemium » d'une plateforme commercialisée par l'un de nos membres, et qui en publie une partie en Open Source : le genre d'initiatives que nous voulons mettre en avant.

Suivent quelques autres initiatives, comme un thésaurus modernisé construit sur UTU, qui seraient autant de pépites, mais pour les développer plus encore nous n'avons tout simplement pas le temps... Étant principalement des professionnels - juristes, développeurs, avocats, académiciens, fonctionnaires, entrepreneurs, etc. - notre travail de tous les jours est donc déjà le droit.

Ceci étant dit, je suis d'avis que les services et outils que nous proposons sont secondaires à quelque chose de bien plus important : la stratégie, la vision. Le MIT et Deloitte ont sorti en 2015 une étude qui démontre que la transformation numérique est une question de stratégie, pas de technique ou d'outils. OJ a mis en place une certaine stratégie, un fonctionnement inspiré des start-ups du numérique, avec un certain succès. C'est surtout cet aspect-là qu'OJ veut propager : le besoin de considérer la stratégie de transformation numérique de la Justice et du droit en Belgique. Les outils et services ne durent qu'un temps, c'est la



## ENVIE D'EN SAVOIR PLUS SUR OPENJUSTICE.BE ?

stratégie derrière qui permet de rendre durable et qualitative un vrai passage au numérique dans la culture, les pratiques et les outils. Et d'ailleurs, j'ai signalé un peu plus haut que pour sa plus grande partie, la communauté d'OJ est constituée de professionnels du droit : OJ nous inspire et nous alimente dans notre quotidien, et en cela l'asbl à un réel impact.

**Un des chantiers en cours est notamment celui de l'anonymisation des décisions de justice. Pouvez-vous nous en dire plus ?**

Certainement ! C'est justement un sujet sur lequel nous avons eu un impact certain, je pense, quand on regarde son historique.

L'anonymisation, ou plutôt son impossibilité technique, était l'argument massue pour limiter, retarder, ou tout simplement faire obstacle à toute volonté de mettre à disposition du public, sur le web, des décisions de justice. On le retrouvait chaque année quand il s'agissait de retarder le projet d'une année de plus. En arrivant avec notre propre plateforme, à base de développements propres et de services tiers, OJ a démonté cet argument en démontrant qu'il était d'ores et déjà possible d'aller très loin avec les moyens techniques disponibles, sans que cela ne coûte un bras.

Certes, cela reste une opération complexe qu'il est nécessaire de bien encadrer, mais ce n'est plus qu'un des sujets à traiter, parmi les autres. Début 2022, on a d'ailleurs vu arriver, puis s'effondrer, un marché public pour la mise en place d'une plateforme de publication des arrêts et jugements, désormais remplacé par ce qu'on pense être une collaboration



entre Microsoft et le SPF Justice. Mais ce marché nous a permis, en y participant à travers l'organisation d'un consortium, de découvrir toute une série d'acteurs belges et étrangers parfaitement capables de répondre aux besoins du SPF. Le secteur Legaltech belge est peut-être malmené, mais il est très riche. Dans notre article sur la loi du 22 octobre organisant le registre central des décisions de justice (la loi est un préalable à leur publication future), nous avons d'ailleurs regretté le manque de transparence ou la non-inclusion d'acteurs autres que ceux de la justice dans le comité de pilotage qui aura la gestion du registre : étant donné qu'il est constitué exclusivement des représentants des diverses institutions et collègues, il nous paraît illusoire de croire que ce comité pourra décider en faveur des chercheurs, entrepreneurs, journalistes ou tout autre personne qui pourrait bénéficier d'un accès à ces données. Ce qui constitue un problème potentiel, car la présence de données protégées ne suffit plus à faire obstacle à leur

diffusion, comme le prévoit le règlement européen 2022/868 sur la gouvernance des données.

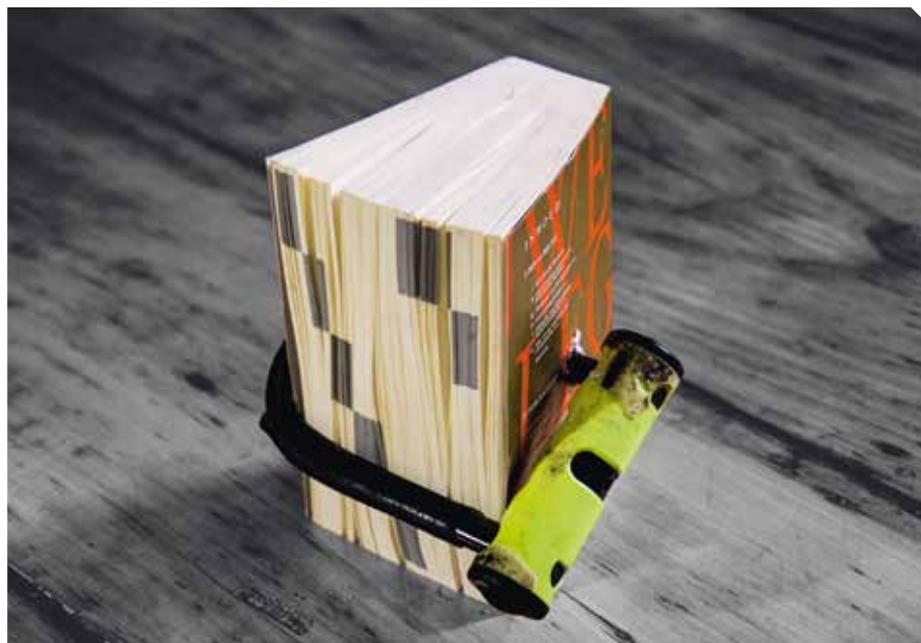
On attend donc de voir ce qui en adviendra : on peut s'attendre à un « sprint » d'ici les prochaines élections, mais on est en droit, je pense, de s'interroger sur l'impact à moyen et long terme des décisions et investissements effectués aujourd'hui. Personnellement, je m'interroge sur la pertinence des liens économiques créés avec un acteur comme Microsoft, qui fait vraiment un strike total au sein des institutions juridiques belges tout en investissant des milliards dans OpenAI, les créateurs d'outils IA tels que ChatGPT ou DALL-E. La manne des fonds belges et européens aurait pu servir à soutenir et développer le secteur belge et européen, plutôt que de renforcer des acteurs américains. Et il faut bien se dire que pour un géant tel que Microsoft, même les « grandes » maisons d'édition européennes ne sont que poussière : il pourrait s'offrir tout le secteur rien

qu'avec ses bénéfices de 2022. Devant un fournisseur aussi colossal, cela pose des problèmes de souveraineté et d'autonomie de gouvernance évidemment.

**Pour revenir à OpenJustice, une telle initiative demande des moyens financiers, non ? Comment fonctionnez-vous ?**

Les services que nous fournissons tournent soit sur des serveurs financés par les dons et cotisations, soit sur des ressources mises à disposition par nos partenaires, comme le Liège LegalTech Lab de l'ULiège.

C'est d'ailleurs le sujet d'une autre découverte que nous avons faite : contrairement à d'autres secteurs où des subsides structurels existent pour les acteurs de la société civile, avec une procédure bien rodée, il n'y a rien de tel en matière de Justice : cela demande à chaque fois de



solliciter des rencontres au plus haut de la hiérarchie, qui n'a pas forcément le temps ou la même compréhension des problématiques du terrain. Il faut alors convaincre, avec le peu de temps dont on dispose, avec en face des agences qui eux sont rompues à l'exercice et y mettent les moyens (il suffit de lire le rapport de la commission d'enquête du sénat français sur l'influence croissante des cabinets de conseil privés sur les politiques publiques).

Pour revenir aux ressources, s'il y en a bien qui nous manquent actuellement, c'est le temps et l'énergie, un sentiment assez partagé pour le moment. Encore que, malgré tout cela, nous réussissons à avoir un impact : on en est certes fiers et reconnaissants, mais je ne peux m'empêcher d'y voir, en creux, l'échec d'une politique et d'un système qu'on ne cesse de vouloir maintenir, et de ne surtout pas trop interroger.

Nicolas Cassart, vous êtes membre de l'asbl OpenJustice.be. Ce n'est pas une évidence pour un éditeur juridique. Qu'est-ce qui vous a poussé à la rejoindre ?

Il n'y a pas d'erreur de casting. Il s'agit au contraire d'une évidence pour moi. J'ai en effet rejoint à titre personnel l'initiative citoyenne OpenJustice (ou plutôt le slack collaboratif) fin 2020 en proposant à l'équipe de mettre à profit mon expertise d'éditeur juridique évoluant parmi les sources depuis de nombreuses années. Le métier d'éditeur juridique est par sa nature même animé par une volonté semblable d'intelligibilité, de transparence et de clarté du droit, autant à destination de ceux qui le pratiquent que de ceux qui le vivent. La migration partielle et croissante de notre métier vers celui de développeur en solutions de guidance et d'accompagnement des professionnels du droit en atteste clairement.



*Nicolas Cassart*

Legal Publishing Manager chez Larcier-Intersentia

Il va aussi sans dire que l'éditeur juridique a un rôle essentiel à jouer dans le mouvement d'Open Data puisqu' à terme toutes ces sources publiques en accès libre devront nécessairement continuer à être sélectionnées, nettoyées, structurées, présentées, résumées, annotées, commentées, questionnées et critiquées par les pairs de leurs auteurs et ce, avec le même objectif crucial et honorable que celui défendu par OpenJustice depuis sa création : celui de l'équilibrium démocratique.

“ COACH ME  
if you can!  
”

# Kit de survie

## POUR LA FIN D'UN MONDE - ANNO 2023



Anne-Laure  
Losseau

Coach professionnelle et de  
carrière pour avocats et juristes  
[www.aligncoaching.be](http://www.aligncoaching.be)

« Burn-out », « grande démission », « désertion », « quiet quitting » ..., tous ces mots envahissent actuellement le monde du travail. Avec eux, se pose avant tout la question du sens. Anne-Laure Losseau explore cette tendance et nous propose un kit de survie, version 2023, pour la fin d'un monde.

Nous vivons une époque formidablement complexe. Ces derniers mois, ces dernières années n'ont pas manqué de nous ébranler dans nos certitudes : pandémie, guerre, réfugiés laissés à la rue, burn-out généralisé, sur fond de dérèglement climatique et d'extinction de masse de vivant sur la terre. Tous ces mots que l'on ne prononçait pas il y a seulement une décennie sont aujourd'hui des préoccupations omniprésentes.

On sent bien, même confusément, que l'on ne peut pas continuer comme avant, le « business as usual » n'est plus de mise. On voit les ressources naturelles s'épuiser, les gens se consumer au travail et dans une vie effrénée et par ailleurs les systèmes établis montrent chaque jour davantage leurs limites, qu'il s'agisse de l'organisation du travail, de nos modes de consommation et même du fonctionnement de nos États dits « de droit ».

Pour certains, les rêves qu'ils poursuivaient avec tant d'ardeur apparaissent soudain chimériques, d'autres ont le sentiment douloureux de « passer à côté de leur vie ».

Dans le même temps, beaucoup d'entre nous aspirent à se rendre utiles, à s'engager pour faire une différence, dans le monde et pour nos semblables.

Bref, qu'on se l'avoue ou pas, en ce début 2023, nous sommes tous passablement « paumés ».

### **Burn-out, « grande démission », désertion : ça ne va pas fort du côté du travail**

Les épidémies de dépression et de burn-out ne cessent de progresser depuis plusieurs années, touchant des tranches de la population de plus en plus jeunes<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Les incapacités de travail de longue durée (plus d'un an) pour cause de dépressions et burn-outs ont augmenté de 46,35 % en 5 ans, entre 2016 et 2021. Ces maladies sont la cause de près d'un quart des incapacités de travail de longue durée. La tranche d'âges 50-64 ans reste la plus touchée, cependant l'augmentation la plus forte est celle des invalidités pour dépression ou burn-out dans la tranche d'âges 25-39 ans des travailleurs indépendants (+20 % en 2021, +151 % sur 5 ans). Données publiées par l'INAMI, [www.inami.fgov.be](http://www.inami.fgov.be)



© iStock/towfiqu ahamed

Dans le sillage du COVID-19, un autre phénomène a émergé, massif aux États-Unis et qui frappe déjà lourdement la France : celui de la « Grande Démission »<sup>2</sup>. Ayant pris de la distance et du recul vis-à-vis de leur travail, les travailleurs réalisent qu'ils ne veulent tout simplement pas revenir à la vie d'avant et quittent massivement leur poste.

Plus récemment, des jeunes diplômés se sont mis à « désertier » dès la fin de leurs études. Les uns après les autres, on a vu apparaître dans les médias leurs discours de fin de parcours universitaire dans lesquels ils annoncent qu'ils ne rejoindront pas les entreprises et les systèmes voués à détruire la planète, la santé ou le lien social. Ils font le choix de désertier les carrières pour lesquelles ils ont été préparés tout au long de leurs études, pour se lancer dans d'autres métiers plus en phase avec leurs valeurs et leurs aspirations<sup>3</sup>.

Tous ces éléments semblent converger vers une conclusion : il est urgent de repenser le travail, et comme on le dira ci-après, sa logique économique sous-jacente, tels que nous les avons conçus, organisés, structurés et investis jusqu'à présent.

### Stop au « toujours plus »

Dans la droite ligne des signaux que l'on vient d'évoquer et plus fondamentalement encore, on perçoit, comme une lame de fond, une remise en question de notre course au « toujours plus » : travailler plus, faire grandir son activité, faire croître le PIB, faire plus de sa vie et courir, sans relâche, après le temps.

Nous sommes en train, collectivement, d'éprouver les limites de la vie humaine, de notre capacité de résistance, de notre santé, en même temps que les limites de la planète et des ressources qu'elle peut nous offrir.

Un basculement est à l'œuvre, de l'envie de plus vers l'envie de mieux, vers moins d'« avoir » et plus d'« être », vers plus de présence à cette vie, la nôtre, qui s'écoule et ne reviendra pas, vers plus de conscience de la fragilité du vivant<sup>4</sup>.

À y regarder de plus près, beaucoup de choses qui nous semblaient désirables ou nous faisaient rêver sont tout bonnement en voie de « ringardisation ». ● ● ●

<sup>2</sup> En 2021, quarante-sept millions d'Américains ont quitté leur emploi. La vague a ensuite déferlé sur la France : un demi-million de démissions rien qu'au premier trimestre 2022 : Vague de démissions : "Le rapport de pouvoir entre employés et employeurs s'est complètement inversé", www.rtbef.be, 8 septembre 2022 mis à jour pour la dernière fois le 9 octobre 2022.

<sup>3</sup> Des agros qui bifurquent, « Appel à désertier la remise des diplômes AgroParisTech 2022 », YouTube, 10 mai 2022 ; Clément Choisine, « Discours de remise des diplômes 2018 Central Nantes », YouTube, 2018 ; Anne-Fleur Goll, « HEC Graduation – Quel rouage serez-vous ? », YouTube, 11 juin 2022 ; Celia, « Le discours de révolte des jeunes diplômés de Polytechnique », Brut, 25 juin 2022. En Belgique, voir aussi le discours de Pedro Correa, docteur en sciences appliquées, le 29 novembre 2019 lors de la cérémonie de remise des diplômes d'ingénieur civil 2019 à l'UCLouvain, YouTube, 2019.

<sup>4</sup> Je recommande très vivement la lecture de l'ouvrage de Th. Parrique, Ph.D, *Ralentir ou périr. L'économie de la décroissance*, Seuil, 2022, 312 p.



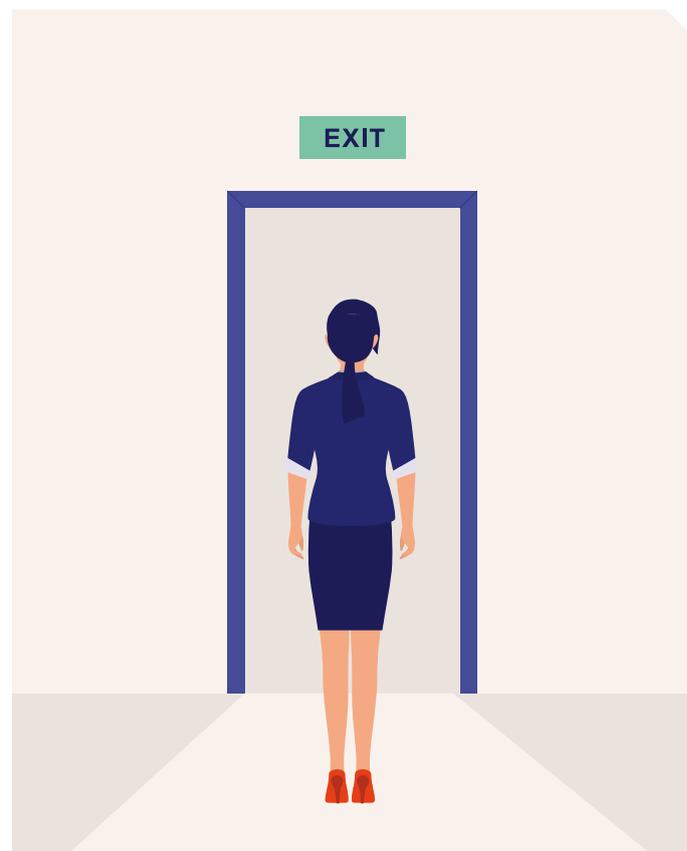
Vous avez certainement entendu parler de la tendance du « quiet quitting », terme qui nous vient des États-Unis et que l'on pourrait traduire par « démission silencieuse ». La démarche consiste à rester en poste, mais à refuser d'en faire plus que nécessaire, sans « tout donner » pour ce travail. En bref, on fait ce qui est attendu de nous dans la fonction ni plus, ni moins. Travailler plus, même pour « gagner plus », c'est dépassé.

Beaucoup d'indépendants et d'entrepreneurs qui lisent ces lignes seront frappés d'effroi et d'indignation en imaginant leurs collaborateurs se comporter de la sorte. Qu'ils se rassurent : c'est sans doute une attitude plus rare chez les recrues qui choisissent une carrière au barreau par exemple.

Pendant la réflexion que porte en elle cette démarche de quiet quitting n'est pas inintéressante. Pourrait-on se dire, à un moment donné, que l'on a « assez » de travail et de revenus pour se permettre de « stabiliser » son activité à ce niveau et d'œuvrer à la pérenniser telle qu'elle ? À quel moment peut-on considérer que l'on a travaillé assez pour la semaine et que le reste attendra lundi ?

Épinglons à ce sujet l'intéressante mise en perspective du professeur de sociologie à l'UCLouvain, Bernard Fusilier, pour qui le quiet quitting peut être une manière de s'inscrire dans un « système de travail soutenable » plutôt que dans un schéma de travail intensif « qui épuise les ressources, y compris les ressources humaines »<sup>5</sup>.

Certes la situation des avocats et des médecins n'est pas comparable en tous points, toutefois je me rappelle bien du moment, il y a une dizaine d'années, où mon médecin généraliste, que je recommandais chaleureusement à tout mon entourage, m'a annoncé qu'il ne prenait plus de nouveaux patients. Son emploi du temps était suffisamment rempli par sa patientèle actuelle et, s'il voulait rester le médecin compétent, disponible et humain que nous avons connu jusque-là, il devait fixer une limite à son développement.



© iStock/simplehappyart

À cet égard et pour l'avoir éprouvé personnellement quand j'étais au barreau, la facturation horaire (et le « time sheet » qui va avec) s'avère très pernicieuse, voire perverse: chaque heure de vie ou presque ayant son équivalent en termes « facturables », tout moment peut devenir l'objet d'un arbitrage (inconscient) entre la gratuité et le gain. Dans ces journées toutes potentiellement monétisables, on délègue, à moindre coût, les tâches « triviales » de la vie quotidienne - soit - mais qu'en est-il de ces activités, pour soi, en famille, et dans toutes les sphères sociales qui nous entourent et nous constituent et nous édifient en tant qu'être humain ? Je pense à la vie du quartier, de la commune, à l'école des enfants, sans parler des activités plus sociales ou engagées.

### Chercher du sens (au bon endroit)

Comme constaté dans les premières lignes, notre époque ne manque pas de nous remettre profondément en question, jusqu'à parfois nous faire vaciller, nous et nos repères, nous et nos certitudes.

On parle beaucoup de la « quête de sens » chez les jeunes générations de travailleurs et ce mot « sens » est intéressant, puisqu'il désigne à la fois la cohérence, le fait d'être relevant et signifiant, et aussi la direction/le sens de la marche.

<sup>5</sup> Le professeur ajoute "L'aspect négatif, c'est que cela peut être l'expression d'une insatisfaction, qui se traduit par une apathie professionnelle"; « Le quiet quitting, ou l'art de faire le strict minimum au travail : L'énergie que j'investissais dans mon job, je l'investis désormais ailleurs », La Libre Belgique, 22 septembre 2022.



*Notre époque ne manque pas de nous remettre profondément en question, jusqu'à parfois nous faire vaciller, nous et nos repères, nous et nos certitudes.* ”

Cette aspiration à trouver du sens me paraît en réalité très répandue dans toutes les tranches d'âges, si ce n'est que beaucoup d'entre nous la refoulons largement, pour notre confort et notre tranquillité d'esprit.

Cette quête est par ailleurs légitime et souhaitable, toutefois il serait dommage et dangereux qu'elle se retrouve, comme toute entière dirigée vers le travail.

On nous enjoint, à grand renfort d'ouvrages et d'articles sur le sujet, à trouver notre « mission de vie » (« life purpose »), le métier-passion, pour lequel nous sommes intrinsèquement destiné, qui nous permettrait de nous réaliser et de trouver l'épanouissement durable.

Ce « Graal » serait, à peu de chose près, la raison de notre incarnation sur terre.

Je suis la première à considérer que je me réalise en grande partie dans mon travail, néanmoins l'écueil est grand de surinvestir la sphère professionnelle, certainement lorsqu'il s'agit de « trouver du sens ».

Prenons par exemple le concept d'« Igikai », souvent utilisé pour structurer la réflexion sur cette fameuse question « pour quoi on est fait dans la vie ». Dans son sens exact, il désigne pourtant un sentiment personnel, furtif ou plus durable, de bien-être, un sentiment qui s'apparente à la joie d'être en vie et qui nous dit : « la vie vaut la peine d'être vécue ». Les Japonais diront « je me sens Igikai », en pratiquant une activité qui leur plaît, ou simplement un petit rituel personnel, mais aussi en contemplant la nature ou en passant du temps avec leurs amis ou en famille<sup>6</sup>.

Bref, le sens que nous cherchons ne se trouve pas nécessairement dans le travail et même peut-être précisément dans « tout le reste » hors du travail, ou notre travail n'est en réalité qu'une partie d'un ensemble plus vaste de choses qui comptent à nos

yeux, choses qui sont probablement vouées à varier et évoluer au fil de notre vie.

### Alignement et résonance – ajustements et moments de rupture

Les sages grecs l'avaient compris depuis très longtemps, un de nos buts dans l'existence devrait être d'apprendre à bien nous connaître nous-mêmes (« gnôthi seauton »).

L'idée est de se connaître, d'être au clair avec soi, non pas pour rester dans la contemplation narcissique béate et stérile de notre personne, mais précisément comme on l'a dit juste avant, pour percevoir ce qui fait « sens » pour nous et guider nos choix de vie.

Dans ce processus continu d'ajustement, deux concepts m'intéressent particulièrement, celui d'alignement (tiens donc !?), d'une part - même s'il est devenu fort « tarte à la crème » - et celui de résonance, d'autre part.

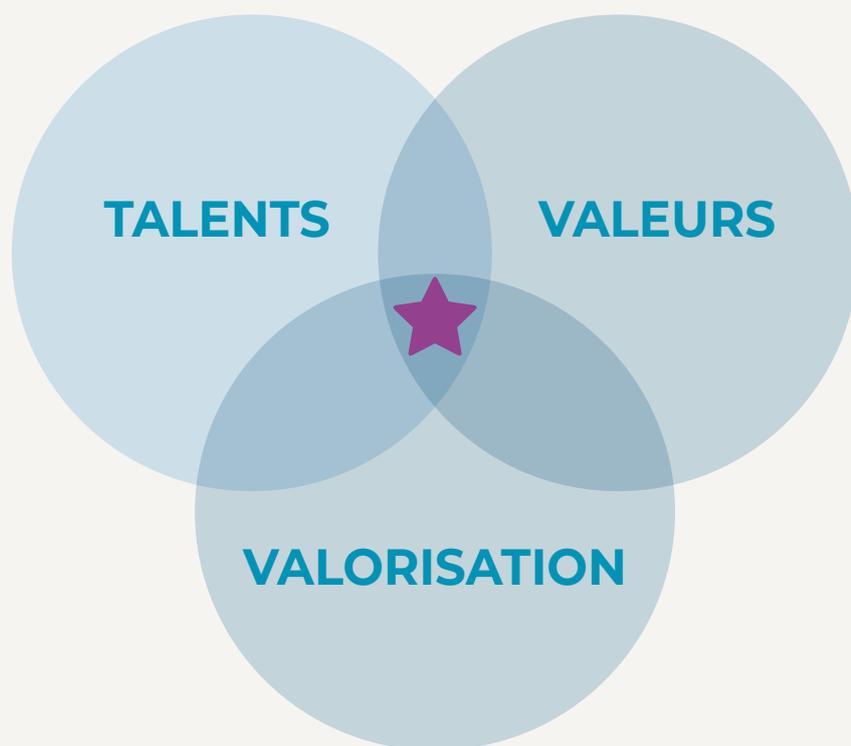
On peut définir l'« *alignement* » comme le mouvement de mise en cohérence de nos actions et nos choix avec nos aspirations profondes et nos valeurs cardinales.

Quant à la « *résonance* », concept théorisé par le sociologue allemand Hartmut Rosa<sup>7</sup>, c'est cette qualité de rapport au monde



<sup>6</sup> Voir notamment, <https://ikigaitribe.com/ikigai/ikigai-misunderstood/>, juillet 2019.

<sup>7</sup> H. Rosa, « Résonance. Une sociologie de la relation au monde », Ed. La découverte, 2018, 544 p.



qui nous permet d'être touché et transformé par celui-ci, et d'agir en retour avec justesse.

Concrètement, cet ajustement prendra souvent la forme d'oscillations, pour rester en cohérence avec soi-même et avec ce que l'on perçoit du monde qui nous entoure.

Et il arrivera aussi qu'il implique de bifurquer, de prendre des grands virages, de changer de cap.

### Suis-je sur la bonne voie professionnelle ?

Quand le centre de gravité du questionnement est d'ordre professionnel, et c'est là que j'ai le plaisir d'intervenir, voici une base de réflexion que j'aime proposer<sup>8</sup>:

**Talents/Forces** : Quels sont mes talents clés et mes forces naturelles, à savoir les activités que je fais bien sans effort et qui me donnent de l'énergie, dans lesquelles je peux m'absorber en perdant la notion du temps et que je pourrais répéter à l'infini sans me lasser. L'idée est ici de partir de ses zones de virtuosité naturelles et de les mettre au centre de la réflexion.

Une personne sera par exemple très douée naturellement pour structurer, coordonner et planifier les choses, une autre aura

une intuition très puissante pour comprendre les situations et/ou les gens, une autre encore aura un sens de l'analyse implacable...

Une sous-question à celle des talents/forces est celle de savoir **au service de qui** je peux mobiliser le mieux ces talents/forces :

1. Ai-je besoin d'être directement au service des bénéficiaires, usagers, clients ? Ai-je besoin d'être « en première ligne » et de les rencontrer, comme, par exemple, un médecin, un avocat, un professeur, ...
2. Ou bien suis-je heureux de faire partie d'une organisation/entreprise ayant une certaine finalité, à laquelle je contribue, sans pour autant être au contact des bénéficiaires/clients/usagers (exemple : je travaille comme juriste chez Unicef mais je ne suis pas envoyé en mission sur le terrain)
3. Suis-je peut-être même encore plus motivé par l'idée de contribuer à un niveau plus large encore, sociétal (mais aussi plus abstrait), comme en étant engagé en politique par exemple, ou en tant que chercheur et faire avancer la science en général ?

Est-ce que je me sens mieux dans la configuration 1, 2 ou 3 ?

<sup>8</sup> Inspirée du livre Good to Great de Jim Collins, <https://www.jimcollins.com/concepts/the-hedgehog-concept.html>

Schématiquement, on répond ici aux questions « **Quoi** » et « **Pour qui ?** »

**Valeurs** : On s'intéresse maintenant au « **Comment** » et au « **Pourquoi** »

Le « **Comment** » recouvre un champ très large, qui va de

- la culture de mon environnement de travail (exemples : confiance vs contrôle vis-à-vis des collaborateurs, ou bien ai-je besoin de pouvoir prendre un long temps d'analyse ou au contraire j'aime travailler sous adrénaline et en externe : je préfère un positionnement plus social ou au contraire, attirer des clients « haut de gamme »), à
- ce dont j'ai besoin pour être heureux dans mon travail (par exemple : esprit d'équipe, sécurité financière...)

Le « **Pourquoi** », c'est ce à quoi je contribue dans mon travail, quelle est sa finalité, quels intérêts est-ce que je sers ? Par exemple, dans mon rôle d'avocat, je me sens un acteur de l'État de droit ou, en tant que professeur, je sers l'intérêt général en formant les générations futures de citoyens.

**Valorisation/contrepartie** : Dès lors que l'on ne cherche pas ici un « hobby », un « passe-temps » mais un travail, c'est-à-

dire avant tout un moyen de gagner sa vie, se pose la question plus terre-à-terre mais cruciale du « combien je gagne ». Cette activité est-elle rentable, cette allocation de mon temps et de ma force de travail me permet-elle d'avoir un niveau de revenus suffisant pour vivre la vie que je désire ?

On répond ici à la très prosaïque question du « **Combien** ».

À la dimension de la valorisation purement financière, s'ajoute la valorisation symbolique. Bien que l'idéal serait de pouvoir en faire abstraction, avouons simplement que c'est notre ego qu'il s'agit de satisfaire ici. En termes de reconnaissance, de statut, est-ce que j'y trouve mon compte ?

Je peux, par exemple, témoigner à titre personnel de ce qu'il n'est pas aisé de faire le deuil du statut d'avocat, lorsque l'on décide de quitter le barreau, tant « être avocat » finit, qu'on le veuille ou non, par faire partie intégrante de son identité.

Après exploration de ces 3 sphères (Talents, Valeurs et Valorisation), lorsque l'on parvient à se trouver quelque part à leur **intersection**, on peut raisonnablement estimer que l'on tient une option de carrière qui semble « juste pour nous à ce moment de notre vie ».

## Conclusion :

Le début d'une nouvelle année est souvent un moment propice à l'introspection : qu'ai-je envie de faire de cette année ? Quand j'y repenserai plus tard, comment ai-je envie de me souvenir de cette année (« 2023 était l'année où... »).

Les premiers mois de l'année c'est aussi souvent l'hiver qui se traîne... et nous aussi. Il y a cette « grosse fatigue », ce blues, que l'on connaît bien mais qui se dissipe déjà dès les premiers jours ensoleillés.

Et parfois c'est une fatigue qui insiste, ou au contraire une agitation peu familière, et il est alors particulièrement intéressant de prendre le temps d'écouter ce qui se dit en nous.

Ai-je assez dans ma vie de ces choses qui donnent de la saveur et de la profondeur à mon existence ?

Suis-je encore en phase avec moi-même et avec ce que je perçois du monde ?

Qu'est-ce qui va me donner envie de me lever tous ces matins de 2023 ?

Voilà, c'est ce que je nous souhaite pour cette année, ce genre de petites vérifications de temps à autre avant de remettre le nez dans le guidon.

# LE DROIT DANS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE

Jean-Pol Masson a été frappé depuis longtemps par l'importance des allusions au droit chez maints écrivains de langue française. Il a eu dès lors envie de réaliser sur cette question une œuvre de synthèse, forcément incomplète, eu égard à la masse que représente la littérature française, mais se fondant néanmoins sur la lecture de suffisamment d'ouvrages pour donner un échantillon significatif de ce que les auteurs pensent du droit. Son étude porte successivement sur les acteurs du monde juridique, sur la scène où l'on pratique le droit, enfin sur le répertoire mis à la disposition des acteurs. Découvrons ensemble comment est né l'ouvrage « Le droit dans la littérature française » paru aux éditions Larcier.



**Jean-Pol  
Masson**

Premier auditeur-directeur honoraire de la Cour des comptes, chargé de cours honoraire de l'ULB, chroniqueur judiciaire pour le *Journal des tribunaux*

## D'où vous est venue l'idée de réaliser cette œuvre de synthèse ?

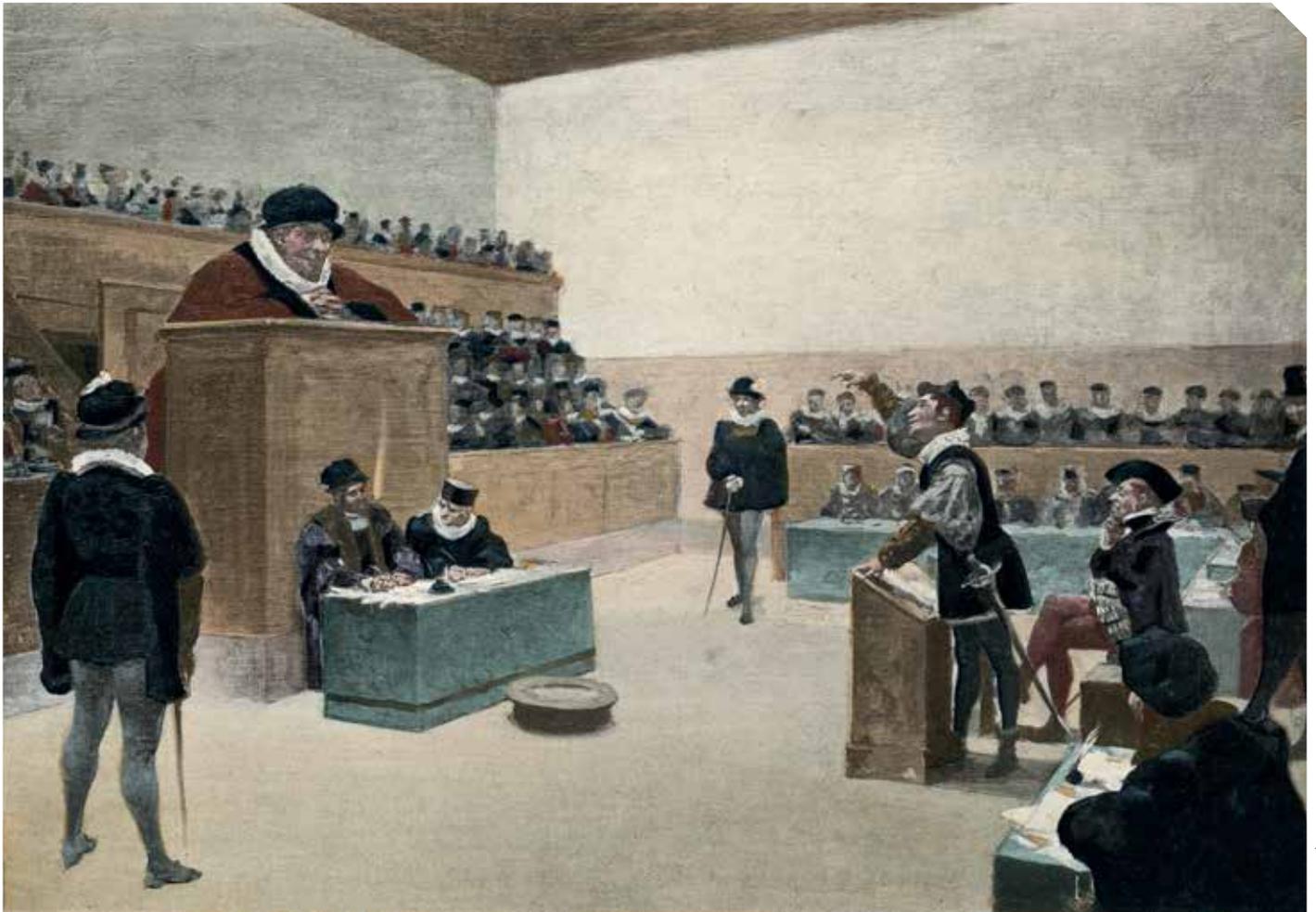
« J'ai commencé par écrire des articles sur différents auteurs, dans le *Journal des Procès*, revue créée au début des années 1980 par Philippe Toussaint. Des amis m'ont demandé si je n'envisageais pas de les grouper en un volume. L'idée me tentait, puis je me suis dit que je pouvais aller plus loin et faire quelque chose sur l'ensemble de la littérature française, du moins en étudiant un certain nombre d'auteurs. Il n'était évidemment pas question de lire tout ce qui avait été publié. Cela aurait été possible jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais pas au-delà, compte tenu de la masse d'ouvrages publiés aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, à moins de disposer d'une équipe de chercheurs planchant sur la question pendant plusieurs années. Je n'avais pas cette équipe.

## Le travail documentaire a dû être important et de longue haleine. Comment l'avez-vous organisé ?

« Comme vous le dites, le travail de documentation a été fort long. Pour l'assumer, il n'y a pas eu de miracle et la formule était simple : travailler beaucoup ! Une part importante de mes loisirs y est passée pendant à peu près vingt ans, puis, après la retraite, une part importante de mon temps. Il fallait lire en prenant des notes. Puis, quand j'ai décidé d'arrêter mes lectures, parce que je pensais disposer d'un échantillon suffisamment représentatif, il a fallu ordonner mes notes en fonction du plan adopté pour mon livre, puisque je ne procède pas par auteur mais par sujet, par thème.

## En quoi votre ouvrage est-il novateur ?

« Il m'a semblé qu'il n'existait pas d'ouvrage d'ensemble sur la question. Il y avait déjà nombre de monographies, consacrées au droit chez un auteur, Molière par exemple, ou à un aspect du droit chez un auteur. Je songe notamment, parmi beaucoup d'autres, à une étude sur la femme et le Code civil dans l'œuvre de Balzac. Il y avait même des livres envisageant



LXVI. — Comment Pantagruel equitalement jugea d'une controverse entre les seigneurs de Humevesne et de Baisecul, merveilleusement obscure et difficile.

(*Pantagruel*, liv. II, chap. x.)

toute une profession, comme celle d'avocat, ou même l'ensemble des gens de justice dans la littérature. Mais un ouvrage de synthèse me paraissait manquer.

#### Qu'avez-vous apporté par rapport à l'édition première de 2007 ?

Il y avait des auteurs dont je n'avais pas parlé, comme Marie de France, charmante poétesse du XII<sup>e</sup> siècle, et des auteurs belges contemporains, comme Pierre Mertens, Corinne Hoex, Jean-Baptiste Baronian, tous trois membres de notre Académie de langue et de littérature françaises. Je me suis aussi rendu compte que je n'avais presque pas traité du droit administratif, alors qu'aucun d'entre nous n'échappe à des contacts avec l'administration. J'ai par conséquent ajouté deux chapitres. L'un est consacré aux acteurs du droit administratif, c'est-à-dire essentiellement les fonctionnaires des ministères, mais aussi ceux des administrations locales. Balzac et Courte-line m'ont été d'un précieux secours, mais aussi Maupassant et

même Gaboriau, le père du roman policier en France. L'autre nouveau chapitre concerne le fonctionnement de l'administration, dont les lenteurs et les tracasseries sont abondamment épinglées par les auteurs.

#### Vous avez toujours voulu vous orienter vers un cursus et une carrière juridiques ?

Oui. J'étais en troisième primaire quand ma classe a joué, pour une fête de l'école, une pièce dans laquelle je tenais le rôle du greffier d'un tribunal. C'est le décorum de la justice qui m'a plu. Bien entendu, je n'en suis pas resté à cet aspect et j'ai pris goût au droit en lisant les comptes rendus des procès d'assises dans la presse quotidienne et aussi parce que, quand j'avais dix ans, c'était le paroxysme de la question royale. On parlait sans cesse de questions de droit public, de régence, de consultation populaire, d'élections, d'impossibilité de ré-

• • •



gner, de formation d'un nouveau gouvernement, de délégation des pouvoirs du roi, d'abdication. C'était passionnant. En tout cas, dès le début de l'enseignement secondaire, j'étais décidé à faire des études de droit, en pensant au barreau.

#### Une vocation d'écrivain/romancier sommeille-t-elle en vous ?

“ Je ne pense pas. Je n'ai pas l'imagination nécessaire pour écrire un roman ou une pièce de théâtre et je n'ai pas non plus la fibre poétique. Je le regrette d'ailleurs. Je me suis tout de même risqué à écrire un ouvrage de politique-fiction, situé dans le passé, de sorte que la base historique suppléait en grande partie à mon défaut d'imagination. Mais je n'ai pas trouvé d'éditeur et je n'ai pas insisté dans le domaine romanesque.

#### Dans la littérature française, quelle œuvre vous plaît le plus ? Et pourquoi ?

“ La littérature française est tellement riche en chefs-d'œuvre qu'il est difficile de répondre à cette question, d'autant plus qu'il existe plusieurs genres littéraires et que l'on ne peut pas comparer un roman à une pièce de théâtre, ni même une comédie à une tragédie. Je répondrai par conséquent en distinguant entre les genres. Pour le roman, sans méconnaître en rien les mérites d'autres grands romanciers que j'aime beaucoup, comme Maupassant, pour *Bel-Ami*, ou Anatole France, pour *Les dieux ont soif*, j'ai une préférence pour Balzac, parce qu'il nous donne un panorama de la société de son époque et parce qu'il est un remarquable professeur d'énergie. Chez lui, aucun espoir pour le héros ou l'héroïne qui ne fait pas preuve d'énergie. Au théâtre, pour les comédies, c'est Molière. Sa langue est superbe et ses personnages campés de façon extraordinaire. Et s'il fallait absolument choisir parmi ses pièces, je choisirais *Le Misanthrope*. À côté de Molière, une mention spéciale pour Beaumarchais, avec son *Mariage de Figaro*, d'une lucidité et d'une virulence extraordinaires quant à la société de son époque. Pour les tragédies, c'est Musset, dont le *Lorenzaccio* ré-



#### Le droit dans la littérature française

Jean-Pol Masson

Larcier - 2<sup>ème</sup> édition 2022 - 742 p.



Plus d'infos sur  
[larcier-intersentia.com](https://www.larcier-intersentia.com)



vèle, chez un auteur de 24 ans, une si profonde connaissance de l'être humain, avec tant ses bassesses que son courage dans les situations difficiles. En poésie, c'est Baudelaire. Je ne saurais dire pourquoi, si ce n'est que tant de ses poèmes possèdent une profondeur et un très grand charme, même s'il est parfois vénéré. Ce n'est en tout cas pas le personnage qui me séduit.

# PIERRE SCULIER

## NOUVEAU PRÉSIDENT D'AVOCATS.BE

Ancien Bâtonnier de l'Ordre français du barreau de Bruxelles, Pierre Sculier succède à Xavier Van Gils, devenant ainsi le 8<sup>ème</sup> président d'AVOCATS.BE.

**En quelques lignes, qu'est-ce qui vous a poussé à vous diriger vers le droit et quel a été votre parcours professionnel ?**

“ J'ai toujours été attiré par la richesse du droit, son histoire et sa place dans la société. Et également par la diversité des débouchés offerts au jeune juriste. Une fois diplômé en 1977, j'ai entamé le stage d'avocat.

Dès l'entame de mon stage, j'ai été recruté par un cabinet américain, Baker McKenzie. J'y ai été nommé associé en 1986 et j'y ai accompli toute ma carrière. À l'âge de 50 ans, le bâtonnier Bigwood m'a convaincu de me présenter au conseil de l'Ordre. J'y ai siégé trois ans, étant, au cours de la troisième année de mon mandat, secrétaire de l'Ordre. J'ai ensuite été administrateur de l'O.B.F.G., dauphin puis bâtonnier de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles de 2016 à 2018. Enfin, j'ai poursuivi par la vice-présidence et maintenant la présidence d'AVOCATS.BE.

**Après quelques mois à la présidence d'AVOCATS.BE, quel constat tirez-vous ?**

“ Après cinq mois de présidence, je constate essentiellement le dynamisme de la profession d'avocat et sa ca-

pacité d'évoluer dans une société en mutation.

La présidence est une fonction passionnante, mais difficile qui nécessite d'être à l'écoute de tous et de suivre toutes les évolutions.

**Comment envisagez-vous votre rôle de président d'AVOCATS.BE ?**

“ Comme président d'AVOCATS.BE, je ne me considère nullement comme étant au sommet d'une hiérarchie, mais comme étant un coordinateur, un fédérateur et même un rassembleur. Si, par un mot, je devais définir le socle de ma fonction, ce serait : ensemble. Je veux éviter les antagonismes inutiles et je n'hésite jamais à faire montre de toute la diplomatie nécessaire.

**Dans une interview sur le blog de La Tribune d'AVOCATS.BE, vous citez l'article « Maths et droit, stade suprême du capitalisme » publié dans le Magazine Marianne en indiquant que « la justice prédictive et les futurs juges robots ne manqueront pas d'altérer différents principes essentiels si nous n'y prenons pas garde dès à présent ».**

...



Pierre Sculier, Président d'AVOCATS.BE



J'ai toujours été attiré par la richesse du droit, son histoire et sa place dans la société. ”

Comme toutes les autres activités humaines, le droit sera envahi par l'intelligence artificielle. Des banques de données reprenant tous les jugements et arrêts seront constituées et des outils d'intelligence artificielle seront élaborés pour les consulter. Le barreau doit être associé à l'élaboration de ces outils. Ils peuvent aider à la prise de décision, mais ils ne peuvent conduire à un système de « common law » ni remplacer le juge. Comme l'enseignait le professeur Perelman, le juge recherche ce qui est juste, non seulement ce qui est exact. Il est fini le temps où l'on considérait que le juge devait être « la bouche de la loi » !

**Quels sont les enjeux d'aujourd'hui et les défis de demain pour la profession d'avocat ?**

La profession d'avocat est une profession en passe de réussir sa révo-

lution numérique. Elle doit aussi assumer les (trop ?) nombreux changements législatifs intervenus récemment et intervenant encore. L'avocat doit conserver son rôle essentiel d'acteur de la justice tout en préservant ses valeurs essentielles liées à son indépendance, sa déontologie et son secret professionnel.

Nous devons également aborder le chantier de la modernisation de la profession d'avocat voulu par le ministre de la Justice tout en préservant, dans ce débat et dans les nouvelles règles qui seront adoptées, l'indépendance et l'autorégulation de notre profession.

**Quels sont les chantiers et les réflexions que vous envisagez pour AVOCATS.BE dans les mois et les années à venir ?**

Tant au niveau d'AVOCATS.BE que de l'O.V.B., les chantiers sont nombreux. Pour ma part, j'accorde une importance particulière à la création d'une structure commune au niveau national pour la gestion des outils informatiques des barreaux, au rapprochement des règlements de l'O.V.B. et de l'O.B.F.G. et à l'observation du respect de l'État de droit en Belgique.

La compliance de l'avocat à l'égard des normes qui constituent les règles en ma-

tière de lutte contre le blanchiment ou du RGPD est essentielle. J'aimerais à la fin de mon mandat y consacrer une journée d'étude ouverte à tous nos avocats.

### Rencontrez-vous parfois des doutes par rapport à votre profession ?

**FF** Je n'ai aucun doute par rapport au rôle essentiel des avocats dans la justice et dans la cité.

Toutefois, j'aimerais souvent que les avocats soient plus ambitieux, plus ouverts aux nouveaux marchés du droit et plus investis dans la multiplicité des tâches et fonctions qu'ils peuvent apporter à notre société. Ne soyons pas timides !



### Si vous étiez..

#### une loi, vous seriez.. ?

Si j'étais une loi, je serais la loi relative à la protection et au bien-être des animaux. L'humanité a accaparé la planète à son profit avec peu de respect des animaux. Notre planète est aussi la leur et les animaux ont beaucoup à apporter aux êtres humains. Si je n'avais pas fait le droit, j'aurais choisi la médecine vétérinaire.

#### un personnage historique, vous seriez.. ?

Le personnage qui me fascine le plus est Voltaire, pour son intelligence, la beauté de sa plume, la diversité de ses écrits, son indépendance, mais également ses engagements et ses combats pour la justice et la liberté.

#### un dicton, vous seriez.. ?

Mon dicton serait « Qui va piano va sano ». Non seulement pour la beauté de la langue italienne, mais parce que ma pratique professionnelle m'a appris que la précipitation était mauvaise conseillère.

#### une œuvre d'art, vous seriez.. ?

La statue dans laquelle je pourrais me reconnaître est modeste. Elle est exposée au Musée du Louvre. Il s'agit du Scribe accroupi, statue égyptienne en calcaire, en cuivre et en cristal de roche peint représentant un scribe égyptien assis en tailleur. Elle date d'environ 2600 avant J.-C.

Sa posture est humble, mais il s'agit d'une œuvre iconique du Musée du Louvre. Cette œuvre est fascinante : le scribe était un lettré, occupant une fonction essentielle dans le monde des Pharaons. Comme l'avocat dans notre société ?

#### un livre, vous seriez.. ?

Le livre où je me retrouve le plus est le cycle romanesque de Roger Martin du Gard, Les Thibault. Ouvrage se situant autour de la Grande Guerre, période clé dans notre histoire au cours de laquelle le monde a changé et à laquelle je m'intéresse beaucoup. Je me reconnais dans les deux personnages principaux, les frères Antoine et Jacques dont les valeurs respectives (droiture et dévouement pour l'un, pacifisme et lutte pour une société plus juste pour l'autre) nous habitent.

# L'ÉPREUVE DE L'INCEPTIO

## LES LEÇONS INAUGURALES DE LA FACULTÉ DE DROIT, DE SCIENCE POLITIQUE ET DE CRIMINOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

En 2004, sous l'impulsion du pro-doyen Georges de Leval et de l'actuel doyen Yves-Henri Leleu, la Faculté de droit, de science politique et de criminologie de l'ULiège institue un événement majeur pour les professeurs qui montent en chaire : la leçon inaugurale.

(Re-)Découvrez l'histoire des *Leçons inaugurales* avec Geoffrey Grandjean, Professeur à l'ULiège.



**Geoffrey Grandjean**

Professeur à la faculté de droit, de science politique et de criminologie (ULiège)  
Coordinateur des leçons inaugurales

Depuis son institutionnalisation, 57 professeurs de notre faculté se sont prêtés à l'exercice d'exposer une leçon reflétant leurs thématiques de recherche et d'enseignement. À la différence des leçons inaugurales du Collège de France, il ne s'agit donc aucunement du premier cours du professeur concerné. En effet, les professeurs de notre faculté sont nommés depuis plusieurs mois – voire parfois plusieurs années – au moment de leur leçon.

Sous l'angle historique, les origines des leçons inaugurales remontent au XII<sup>e</sup> ou XIII<sup>e</sup> siècle. Originellement, l'acte d'institution dans la communauté universitaire était la licence. Au XIII<sup>e</sup> siècle, les maîtres cherchent à s'affranchir de la tutelle du chancelier. La licence se double alors d'une seconde étape : l'*inceptio* qui est une cérémonie reposant sur des codes précis et permettant à une personne titulaire d'un grade académique d'enseigner et d'intégrer le corps des maîtres. Ainsi, « la licence restait l'autorisation d'enseigner conférée par l'autorité ecclésiastique et ayant un caractère officiel et universel, mais elle n'avait de valeur

que si elle était suivie de cet acte solennel d'intégration au corps des maîtres »<sup>1</sup>. Il semble qu'une leçon inaugurale soit désignée au XII<sup>e</sup> siècle par l'expression *ad cathedram magistralem ascendere* pour décrire le fait d'obtenir le grade de maître, mais surtout pour renvoyer à l'acte réel et rituel de monter en chaire pour la première fois<sup>2</sup>. Au XIV<sup>e</sup> siècle, cette expression laisse la place à une autre : *ad recipiendum magisterii honorem*<sup>3</sup>. Au départ, cette cérémonie est fort protocolaire, mais acquiert progressivement une coloration plus scientifique en permettant au jeune *magister novus* de partager son savoir avec ses pairs<sup>4</sup>. Il est difficile de dire si l'usage de la *prima inceptio magistri* est poursuivi au moment de la création de l'Université de Liège en 1817. En effet, les *liber memorialis* de notre institution n'en font pas mention<sup>5</sup>.

Pour les jeunes professeurs de notre faculté, les leçons inaugurales constituent une épreuve initiatique. Solennelles et symboliques, elles leur permettent tout d'abord d'être reconnus comme membres à part entière du corps académique. Pour

<sup>1</sup> Destemberg Antoine, « Un système rituel ? Rites d'intégration et passages de grades dans le système universitaire médiéval (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) », *Cahiers de recherches médiévales*, 2009, n° 18, p. 119.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 120.

<sup>4</sup> Wautelet Patrick, « À l'occasion des Leçons inaugurales du bicentenaire de l'Université de Liège », *Revue de la faculté de droit de l'Université de Liège*, 2018, n° 1, p. 185.

<sup>5</sup> Voy. notamment Le Roy Alphonse, *Liber memorialis. L'Université de Liège depuis sa fondation*, Liège, Carmanne, 1869, 1180 + cxliv p.



Les leçons inaugurales témoignent d'une forte solidarité au sein du corps académique qui n'est pas sans rappeler l'entraide mutuelle que se jurent les maîtres et qui est un fondement de la communauté universitaire au début du XIII<sup>e</sup> siècle. ”

le dire autrement, les leçons inaugurales confèrent un *habitus*<sup>6</sup> aux jeunes professeurs en ce sens qu'elles leur donnent une disposition socialement acquise et reproduite par eux et qui les distingue socialement<sup>7</sup>. Pour ce faire, tout un cérémonial est ainsi mis en œuvre. Historiquement, une série de règles façonnent la leçon inaugurale :

Le nouveau maître avait un bonnet sur la tête, ce qui est parfois expliqué comme l'ancienne cérémonie romaine de manumission ou d'émancipation de la sujétion de l'élève. Mais la barrette<sup>8</sup> était aussi un insigne de la maîtrise, qu'avec les autres insignes de sa fonction – l'anneau et le livre ouvert – il recevait de son ancien maître, qui lui donnait en outre un baiser et une bénédiction. Puis, assis dans la chaire magistrale, il donnait une démonstration de sa capacité professionnelle en prononçant une leçon inaugurale<sup>9</sup>.

Ce rituel suranné n'a pas été choisi pour nos leçons inaugurales. Depuis leur ins-

tauration au sein de notre faculté, tous les professeurs de la faculté revêtent leur toge et un cortège – avec à sa tête les deux massiers<sup>10</sup>, le recteur ou la rectrice et les autorités facultaires – accompagne les nouveaux professeurs à leur chaire pour prononcer leur leçon. Les nouveaux professeurs sont chacun présentés par un de leurs collègues qui souligne leurs qualités académiques et qui ne manque pas également d'insister sur certains traits de personnalité ou sur certaines considérations plus personnelles. Ces présentations ont pour objectif de mettre en selle, avec grande humanité, les professeurs qui vont délivrer leur leçon.

Les leçons inaugurales témoignent en outre d'une forte solidarité au sein du corps académique qui n'est pas sans rappeler l'entraide mutuelle que se jurent

les maîtres et qui est un fondement de la communauté universitaire au début du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>11</sup>. Tous ceux qui se sont livrés à l'exercice soutiennent moralement leurs jeunes collègues et ceux qui ne s'y sont pas encore livrés, en éprouvant sans doute des sentiments contradictoires de crainte et d'envie, font preuve d'une empathie certaine envers les jeunes professeurs mis à l'honneur.

Cette épreuve initiatique est délicate. Les collègues qui se prêtent à l'exercice doivent dispenser, en un temps limité<sup>12</sup>, une leçon qui témoigne de la remarquable maîtrise de leur champ disciplinaire tout en intéressant un large public. Le défi majeur des leçons inaugurales consiste donc à parler à un public parti-



<sup>6</sup> Bourdieu Pierre, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris Minituit, 1979, pp. 189-248.

<sup>7</sup> Destemberg Antoine, « Un système rituel ? Rites d'intégration et passages de grades dans le système universitaire médiéval (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) », *op. cit.*, p. 127.

<sup>8</sup> Au sein de notre faculté, nous ne portons pas de barrette, contrairement à ce qui se fait dans certaines universités flamandes.

<sup>9</sup> Rashdall Hastings, *The Universities of Europe in the Middle Ages*. Volume i. Salerno – Bologna – Paris, Oxford, Clarendon Press, 1895, pp. 286-287 [notre traduction].

<sup>10</sup> Les deux massiers portent chacun une masse comportant à leur sommet les symboles en argent de notre université.

<sup>11</sup> Charle Christophe et Verger Jacques, *Histoire des universités. XII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Quadrige », 2012, p. 15.

<sup>12</sup> Une leçon doit durer 17 minutes. D'aucuns pourraient s'interroger sur ce chiffre : il provient d'une triviale simple division du temps disponible par le nombre de professeurs concernés.



culièrement hétérogène. Des spécialistes des sujets présentés, des collègues, des membres de la famille, des amis, des étudiants et des représentants des corps constitués sont présents pour écouter attentivement les points de vue argumentés scientifiquement et illustrés de manière didactique, ce qui permet à tout un chacun de rentrer dans l'univers des jeunes professeurs. Tous les professeurs de notre faculté qui se sont livrés à l'exercice ont connu la pointe d'angoisse suscitant une soudaine vive inquiétude accompagnée d'une sensation de gorge serrée... ; autrement dit, un « trac » bien normal pour ce qui est aussi un spectacle.

Très vite, les jeunes professeurs sentent toutefois la complicité se manifester dans les regards du public, car les leçons inaugurales sont également une expérience pour toutes les personnes présentes. La faculté de droit, de science politique et de criminologie se donne ainsi à voir en public. Nous espérons donc tous secrètement que la qualité sera au rendez-vous, car c'est une partie de nous-mêmes qui est ainsi exposée. Il ne faudrait toutefois pas croire que tous les regards sont complaisants. L'exigence étant au rendez-vous, les leçons inaugurales sont ainsi une rencontre scientifique de haut niveau que les jeunes professeurs ont préparé depuis plusieurs mois. Elles traduisent des interventions finement charpentées où chaque mot et chaque illustration ont leur importance. Les leçons inaugurales permettent également de s'assurer de la solidité argumentative et scientifique des jeunes professeurs.

Pour conserver une trace durable de cet événement exceptionnel, tous les pro-



Chaque année, retrouvez les Leçons inaugurales dans la *Revue de la Faculté de droit de l'Université de Liège*, publiée par Larcier.

Rédacteur en chef : Pascale Lecocq  
Larcier - 3 numéros par an



Plus d'infos sur  
[larcier-intersectia.com](http://larcier-intersectia.com)



fesseurs publient leur leçon inaugurale, telle que prononcée, dans la *Revue de la faculté de droit de l'Université de Liège*. Un tour d'horizon des leçons publiées permet de constater la riche diversité des thèmes de recherche et d'enseignement des professeurs de notre faculté. Au-delà de cette diversité, on prend la mesure des affinités plus personnelles de chaque professeur, car derrière leur fonction académique se cachent des préoccupations et des motivations qui traduisent des parcours de vie singuliers.

Les styles des professeurs ayant prononcé leur leçon inaugurale sont donc bien différents, pour ne pas dire parfois diamétralement opposés. Notre faculté a ainsi connu des moments caractérisés par un ton solennel, par une ambiance musicale, par un touché d'un vieux manuscrit, par un iconoclasme ravageur, par un récit autobiographique longuet, mais aussi et surtout par un humour sarcastique, un humour perspicace, ou encore un humour sensible. Les leçons inaugurales constituent donc également une tranche de vie de notre faculté et leurs souvenirs sont toujours présents au détour des discussions informelles.

En 2017, à l'occasion du bicentenaire de l'Université de Liège, et sous l'impulsion du professeur Patrick Wauetelet qui a coordonné les leçons inaugurales pendant plusieurs années, notre faculté décide de s'inscrire davantage encore dans la Cité en demandant à un acteur politique de prendre la parole lors des leçons inaugurales, en fonction des thématiques couvertes par les jeunes professeurs. Koen Geens est ainsi intervenu en 2017 en sa qualité de ministre de la Justice, Melchior Wathelet en 2018 en sa qualité de ministre d'État, Willy Borsus en 2021 en sa qualité de vice-président du Gouvernement wallon et Christie Morreale en 2022 également en sa qualité de vice-présidente du Gouvernement wallon. Les interventions de ces acteurs politiques sont l'occasion de mettre en avant certains projets sociétaux dans lesquels notre faculté s'inscrit ou peut s'inscrire.

Au final, les leçons inaugurales de la faculté de droit, de science politique et de criminologie constituent toujours un moment singulier qui concrétise une exigence humaniste et scientifique d'un corps universitaire soucieux d'inscrire son action dans une perspective de service à la collectivité.



## Bénéficiez d'un site Web personnalisé pour valoriser votre cabinet auprès de vos clients et prospects

### Démarquez-vous et soyez visible sur le Web !



**Attirez vos clients et prospects** avec un site Web adapté à votre image professionnelle.



**Renforcez votre présence en ligne** avec du contenu de qualité et continuellement actualisé par les équipes Larcier-Intersentia, sans devoir y consacrer votre temps si précieux.



**Intégrez facilement les contenus** spécifiques à votre cabinet (votre mission, les actualités, les offres d'emploi, les événements...).



**Envoyez des newsletters personnalisées** à vos clients et prospects.



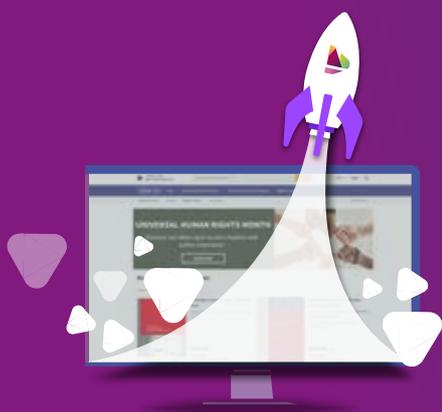
**Vous souhaitez plus d'informations ou une démonstration gratuite ?**

Contactez-nous via [info@webwin.be](mailto:info@webwin.be),  
au 0800 39 067 ou sur [www.webwin.be](http://www.webwin.be)

Découvrez WebWin  
en vidéo



**LARCIER  
INTERSENTIA**



## Découvrez notre nouvelle boutique en ligne Larcier-Intersentia !

Nous sommes heureux de vous faire découvrir notre nouveau site e-commerce. Celui-ci remplace nos précédentes boutiques en ligne [larcier.com](http://larcier.com), [intersentia.be](http://intersentia.be), [intersentia.com](http://intersentia.com) et [indicator-larcier.be](http://indicator-larcier.be).

Cette nouvelle plateforme reflète notre expertise et notre savoir-faire à destination des professionnels du droit, des professionnels du chiffre, des entreprises, du secteur public et du monde académique.

Le nouveau site [www.larcier-intersentia.com](http://www.larcier-intersentia.com) c'est :



Toute notre gamme de produits accessible en un clic : retrouvez facilement notre offre complète d'ouvrages, de revues, de formations et de solutions digitales.



La convivialité d'une nouvelle interface entièrement responsive et d'une navigation intuitive.



Une commande facile et rapide.



[www.larcier-intersentia.com](http://www.larcier-intersentia.com)

VOUS NE RECEVEZ PAS ENCORE **ÉMILE & FERDINAND** ? Abonnez-vous gratuitement sur [www.larcier-intersentia.com](http://www.larcier-intersentia.com) > Articles et contenus gratuits > Nos magazines gratuits > Émile & Ferdinand



GAZLAR42  
978-1-1093-0526-5



FOLLOW US ON

